

Politique de confidentialité

La Ligue luxembourgeoise de Prévention et d'Action médico-sociales (« Ligue ») a pour mission de contribuer à la promotion de la médecine préventive et sociale et de l'action sociale sous toutes ses formes. Ses collaborateurs interviennent sur la totalité du territoire du Grand-duché de Luxembourg afin d'améliorer de façon directe ou indirecte le bien-être de tous les habitants.

La mission générale de la Ligue est définie par la loi organique du 19 mars 1910. La Ligue se conforme aux lois spécifiques, règlements, conventions et agréments qui encadrent ses activités, regroupées autour des services médico-sociaux, des services sociaux et des services de conseils : médecine scolaire et service social à l'école fondamentale, promotion et éducation de la santé en milieu scolaire, promotion de la santé de l'enfant, lutte contre la tuberculose et prévention des maladies respiratoires, aide au sevrage tabagique, école de l'asthme, accompagnement social, services pour mineurs et majeurs protégés, information et conseil en matière de surendettement, aide psycho-sociale, permanence téléphonique, etc.

Devant le développement des nouveaux moyens de communication et informatiques, la Ligue estime nécessaire de porter la plus grande attention à la protection de la vie privée. C'est pourquoi, elle s'engage à respecter la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des renseignements personnels qu'elle collecte et qui lui sont confiés.



Les informations personnelles recueillies par la Ligue

La Ligue peut être amenée à recueillir des informations personnelles pour différents traitements : dossiers de santé, dossiers sociaux, dossiers financiers, gestion des ressources humaines, gestion des dons, correspondances, candidatures à un poste, etc.

Elle peut combiner les informations qu'elle recueille auprès des personnes concernées avec les données obtenues d'autres sources afin de : a) les compléter dans l'intérêt de ses clients, b) assurer les services qu'elle offre dans le cadre de ses missions, c) respecter ses contrats et ses obligations.



Comment la Ligue utilise-t-elle les données personnelles ?

Les données à caractère personnel communiquées par les personnes concernées ou reçues légitimement par la Ligue, par des établissements et institutions en relation avec celles-ci ou de tiers, peuvent être traitées par la Ligue en vue d'assurer les services sociaux et médico-sociaux, les gestions financières, aider les familles en détresse, lutter contre l'exclusion sociale et le surendettement, fournir des services de conseil, assurer le fonctionnement et la qualité de ses activités, établir des statistiques et définir ses futures actions sociales et médico-sociales.



Comment la Ligue partage-t-elle les données personnelles ?

La Ligue partage les données personnelles soit avec l'accord de la personne concernée, soit si ces données sont nécessaires pour fournir les services demandés ou autorisés.

Les données personnelles peuvent être communiquées à des prestataires travaillant au nom de la Ligue, intervenant en qualité de sous-traitants de la Ligue et qui peuvent avoir besoin d'accéder à des données personnelles afin de :

- fournir un soutien aux bénéficiaires,
- aider à protéger et sécuriser les systèmes et les services de la Ligue,
- développer de nouveaux services ou systèmes. Dans de tels cas, ces prestataires doivent se conformer aux exigences de la Ligue en matière de confidentialité des données et de sécurité, et ne sont pas autorisés à utiliser les données personnelles que la Ligue leur transmet pour d'autres finalités que celles convenues.

La Ligue partage également des données personnelles lorsque cela est exigé par la loi, pour répondre à une procédure judiciaire, pour protéger ses clients, pour maintenir la sécurité de ses services et pour protéger ses droits ou sa propriété. Dans le cadre des dons faits à la Ligue, sauf opposition expresse, la Ligue communique les coordonnées des donateurs à la famille du défunt auquel les dons font référence.



Comment la Ligue transfère ses données ?

Sauf demande expresse de la personne concernée ou en cas d'obligation légale, la Ligue ne transfère pas de données à caractère personnel en dehors du Grand-duché de Luxembourg. Toutefois, si cela devait être le cas, la Ligue se conformerait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Dans tous les cas, la Ligue ne transfère pas de données à caractère personnel dans des pays non adéquats.



Comment la Ligue protège-t-elle les données personnelles ?

Les renseignements personnels que la Ligue collecte sont conservés dans un environnement sécurisé. Les personnes travaillant pour la Ligue sont formées afin de respecter la confidentialité la plus stricte des informations et s'engagent à observer le secret professionnel. Pour assurer la sécurité des données personnelles, la Ligue les limite au strict minimum et a recours aux mesures techniques et organisationnelles suivantes: gestion des accès physiques et informatiques, protection et surveillance du réseau, sauvegardes régulières, contrôle strict de l'application des procédures internes, politique de minimisation des données, formation et sensibilisation continues du personnel à la sécurité de l'information.

Afin de maintenir un haut degré de protection des données, la Ligue s'engage à intégrer les dernières innovations technologiques et à mettre en œuvre les moyens de traitement appropriés dès leur conception.



Conservation des données personnelles

La Ligue conserve les données personnelles aussi longtemps que nécessaire pour fournir et réaliser les services qui lui sont demandés, ou à d'autres fins essentielles telles que se conformer à ses obligations, résoudre les litiges, et appliquer ses accords. Dans la mesure où ces besoins peuvent varier selon les types de données dans le contexte des différents services, les périodes de rétention des données personnelles peuvent varier considérablement.

Les critères pris en compte pour déterminer les périodes de rétention sont notamment la nécessité de conservation pour fournir les services, la sensibilité des données recueillies ou confiées, le consentement particulier ou la limitation convenue, les obligations légales ou contractuelles.



Droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition

La Ligue adhère au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel EU/2016/679 et à la législation luxembourgeoise en matière de protection des données et garantit les droits suivants aux personnes concernées:

- Pour le traitement des données à caractère personnel fondé sur le seul consentement des personnes, elles ont le droit de retirer leur consentement à tout moment.
- Elles peuvent consulter leurs données personnelles, les faire rectifier et les limiter.
- Elles ont le droit de s'opposer au traitement de leurs données personnelles dans les limites prévues par la loi.
- Elles ont le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité chargée de la protection des données.



Comment contacter la Ligue ?

Pour toute question concernant la confidentialité de leurs données, plainte ou question relative à leurs droits, les personnes concernées peuvent adresser leur demande datée et signée accompagnée d'une photocopie recto verso de leur carte d'identité :

A la Ligue médico-sociale
Data Privacy Officer 21-23 rue Henri VII,
L-1725 Luxembourg.

dpo@ligue.lu (mail direct)

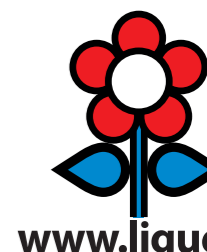
Tel +352 22 00 99-55 (ligne directe)

A la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)

1, avenue du Rock'n Roll,
L-4361 Esch-sur-Alzette

Tel +352 261060-1

info@cnpd.lu



www.ligue.lu